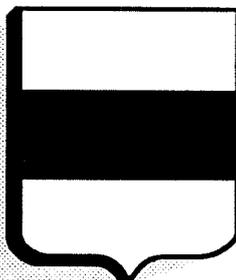
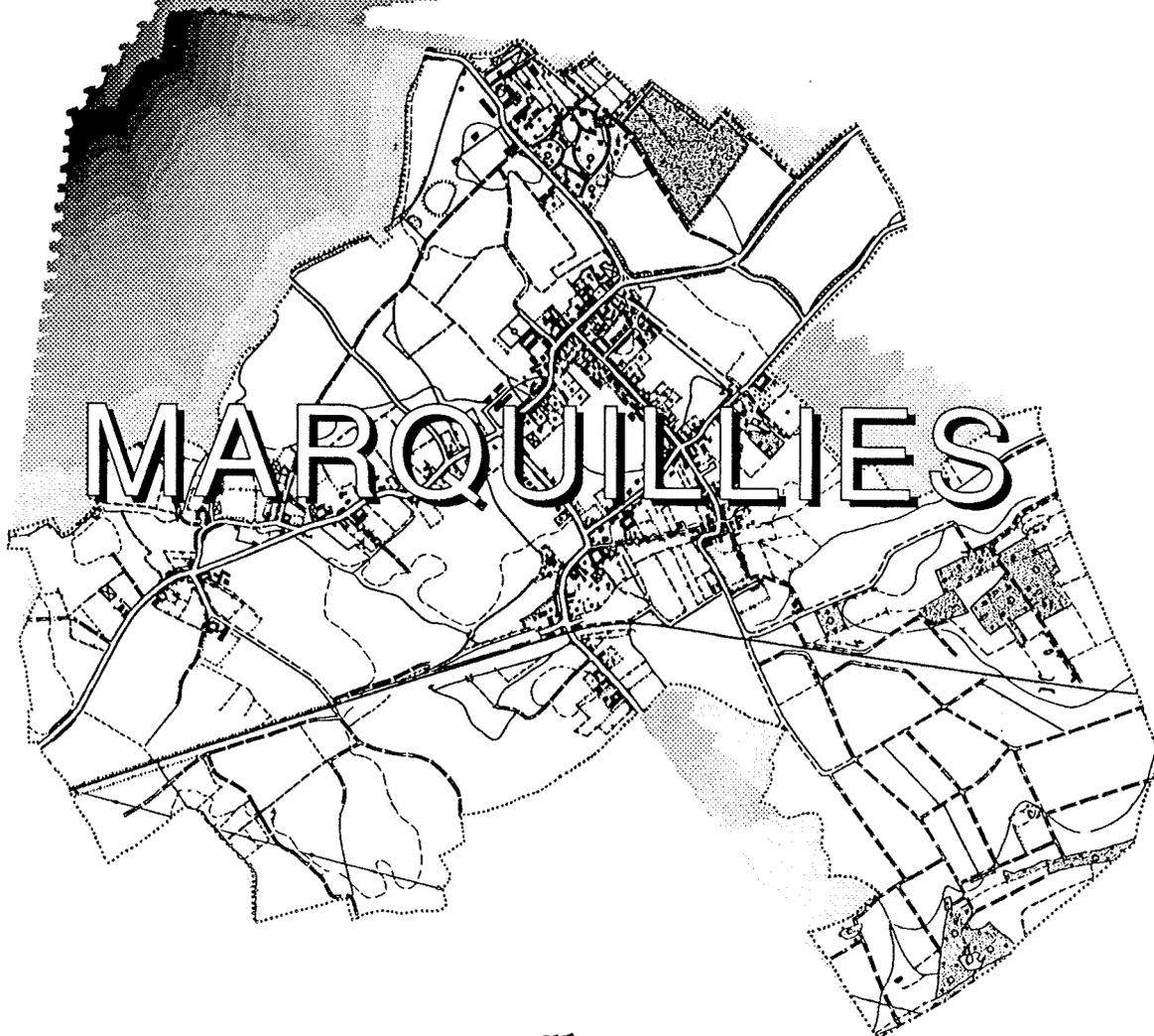


# ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

OCTOBRE 1990



**JUSTITIA AMORE**



**Office National des Forêts**  
BUREAU D'ETUDES DE LILLE

En février 90, afin de maîtriser l'évolution de son cadre de vie, la Municipalité de Marquillies, en collaboration avec le CAUE du Nord, décidait d'entreprendre une analyse globale de son territoire et de mener des actions plus spécialement sur quatre secteurs: la place Léon Bocquet, les voies d'accès, le complexe scolaire et sportif, les promenades.

La Municipalité a confié au Bureau d'Etudes de l'O.N.F. à LILLE, la réalisation de cette étude "Amélioration du cadre de vie" définie préalablement par le CAUE et subventionnée par le Conseil Général du Nord.

## SOMMAIRE

### **I - Approche globale de la Commune.**

- . le bâti de 1816 à nos jours p 5
- . le fonctionnement général de la Commune p 6
- . les points d'intérêt particulier p 6
- . les cheminements existants p 7
- . la végétation existante. p 7

### **II - Prise en compte des potentialités pour la promenade.**

- . les propositions de circuits p10
- . l'avant-projet sommaire de la promenade du "Petit Bois" p11

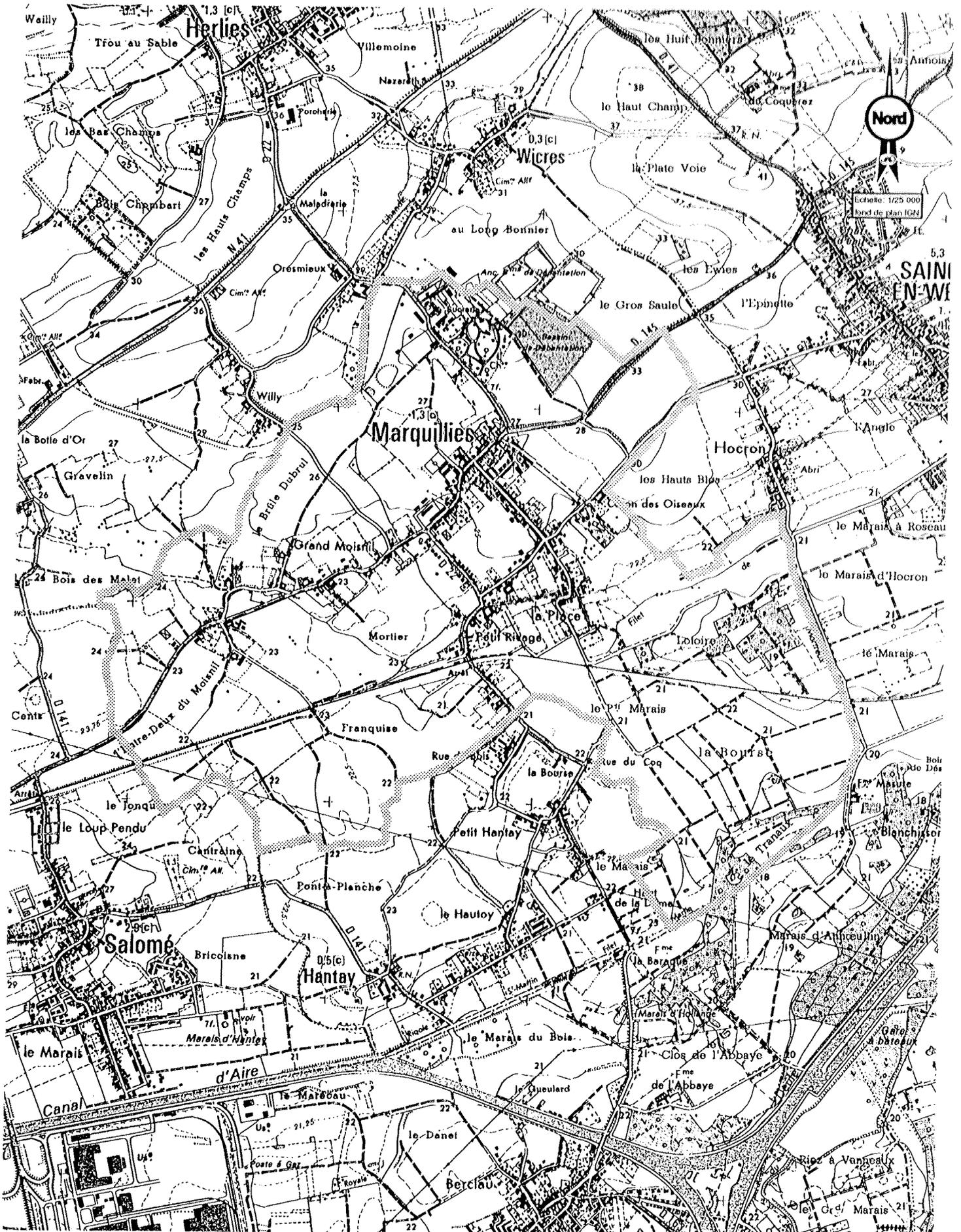
### **III - Revalorisation des espaces publics existants.**

- . le réaménagement de la Place de la Mairie p15
- . le réaménagement de la Place de la Poste p17
- . le réaménagement des abords du tennis p19
- . les plantations des voies d'accès p21
- . l'aménagement des petites zones d'activités. p22

### **IV - Eléments de réflexion pour une programmation.**

- . le récapitulatif des travaux possibles p26
- . l'entretien: une absolue nécessité p26
- . l'amélioration du cadre de vie: l'affaire de tous. p27

# - PLAN DE SITUATION



# I - APPROCHE GLOGALE DE LA COMMUNE

## - LE BATI DE 1816 A NOS JOURS

(voir plan n° 1)

Par le passé, la commune de Marquillies semble avoir eu un domaine bâti toujours morcelé en plusieurs pôles.

Sur le plan cadastral levé en 1816, on constate que l'urbanisation comportait trois blocs :

- le village lui-même, l'actuel quartier de la Mairie
- le hameau de la Place, au nord de l'actuel lieu dit l'ancien château
- le hameau du rivage que l'on peut peut considérer comme le quartier actuel de la gare.

La majeure partie des fermes sont installées le long de la route de La Bassée (maintenant D145). La ferme de Chambard situe déjà la Sucrerie.

Le long de la rue de la Place (Actuellement rue du Touquet) commençaient à s'égréner quelques constructions.

Sur le plan cadastral de 1932, la tendance s'est confirmée. L'urbanisation plus dense est presque continue entre le centre du village et le Hameau de la Place.

Le quartier de la gare est encore bien isolé.

Un troisième pôle s'organise, le hameau du Moinsnil se dessine nettement.

Sur le cadastre actuel, le morcellement du domaine bâti s'estompe. Les trois pôles sont réunis dans une urbanisation continue.

L'installation de la nouvelle poste a concrétisé le rééquilibrage et a généré le développement de nouveaux lotissements qui ferment un carré constitué par la rue de Verdun, la rue du Touquet, la rue Curie et la rue de l'Arbre. Le centre de ce carré reste un espace agricole mais subit cependant une forte pression urbanistique, notamment à partir de la rue du Touquet.

Peu de nouvelles constructions sont disséminées le long des grands axes et l'ensemble a conservé l'image d'une commune bien rurale.

Les modifications, en cours, du plan d'occupation du sol laissent envisager le maintien de cet aspect. Une tendance à l'extension se dessine cependant vers le Nord, avec le désir de créer une nouvelle voie et le projet d'une zone de loisirs qui comporterait également des habitations le long de la D22. Cette évolution ne se fera t-elle pas au détriment de la densification (ou remplissage) logique du carré évoqué ci-dessus?

## **- LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA COMMUNE**

(voir plan n° 2)

Le territoire communal est traversé par deux voies départementales: la D145 (Lille - Marquillies - La Bassée) et la D22 (RN 41 - Marquillies - Billy Berclau).

La D145 qui s'appelle successivement rue Léon Bocquet, rue de Verdun et rue du Moisnil, est la rue principale du village :

- elle relie deux des principaux centres d'activités: la Mairie et la Poste,
- elle dessert, quasi directement, le complexe scolaire et sportif par la petite rue de la Bourse,
- elle accueille la presque totalité des commerces,
- elle supporte le plus fort trafic, local et de transit, notamment entre la Mairie et la Poste où elle se confond avec la D22.

La D22, dans sa partie sud entre la D145 (carrefour de la Poste) et la gare est également un élément important dans le fonctionnement général de la commune. Nombreux sont les usagers de la ligne SNCF qui empruntent quotidiennement cette voie et parquent leur véhicule dans la cour de la gare.

## **- LES POINTS D'INTERET PARTICULIER**

(voir plan n° 2)

Outre les quatre pôles importants déjà cités que sont :

- la Mairie, l'Eglise et le Cimetière,
- le complexe scolaire et sportif,
- la poste,
- la gare,

il faut noter la présence d'éléments particuliers comme les petites chapelles (au coin de la rue du Touquet, rue de l'arbre, rue de Verdun ...), et comme le calvaire au coin de la rue Joliot Curie.

Il s'agit aussi d'un certain nombre de fermes à l'architecture remarquable, notamment celle de 1769 au Moisnil, celle de l'ancien château, celle de l'ancienne sucrerie, ou encore celle du château route de Sainghin. Signalons également, bien que située sur la Commune de Wicres mais toujours très proche de Marquillies, la magnifique ferme d'Oremeuse.

Ces éléments, sans être tous des monuments de grande qualité, conservent cependant au village un caractère rural évitant, pour l'instant, la banalisation en commune dortoir par de nombreux lotissements récents.

Par ailleurs, à l'initiative du propriétaire, il existe un projet d'aménagement en zone de loisirs sur les bassins de décantation et sur le Parc de l'ancienne Sucrerie. L'élément essentiel de cet équipement privé serait un golf de 18 trous.

## **- LES CHEMINEMENTS EXISTANTS**

(voir plan n° 2)

Les plans cadastraux présentent de nombreux chemins appartenant au domaine communal. L'inventaire systématique, réalisé sur le terrain, révèle qu'un bon nombre d'entre eux sont disparus; ils sont en friche, clos ou ont été labourés, voire bâtis. Cependant le réseau demeure relativement dense et d'assez bonne qualité; la majeure partie étant empierrée.

Cet ensemble communal est complété par l'assise d'une ancienne voie ferrée qui desservait la Sucrerie. La Société Béghin en est toujours propriétaire. Une partie au nord (entre la Sucrerie et la D145) est intégrée au réseau de chemins ruraux, l'autre partie au sud (entre la D145 et la gare) est plus ou moins en friche.

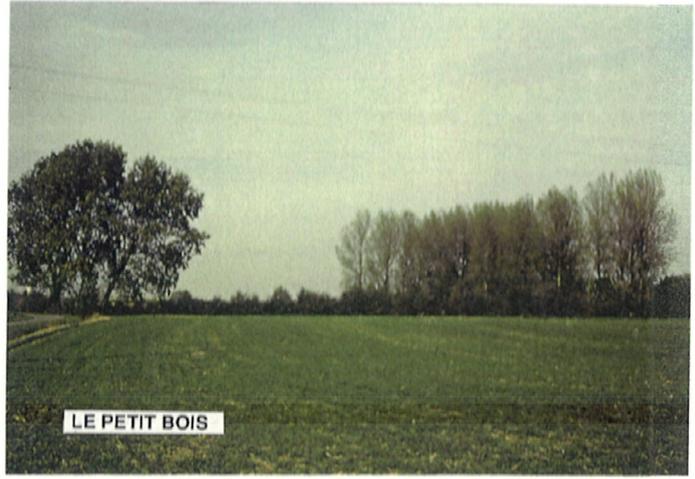
## **- LA VEGETATION EXISTANTE**

La lecture de la photo aérienne du domaine communal et l'inventaire sur le terrain montrent une grande pauvreté en espaces verts, naturels ou non. Les quelques petites masses boisées existantes prennent alors une grande importance dans le paysage, même si ce n'est qu'un seul arbre comme, par exemple, au coin de la rue de Complivoie. Il s'agit :

- d'un "Petit Bois" en cours d'acquisition pour la Commune et où des centres aérés ont déjà eu lieu,
- d'un "Bois du Marais", essentiellement composé de peupleraies privées,
  - du Parc privé du "château" route de Sainghin,
  - de quelques bribes d'alignements d'arbres (peupliers, saules têtards, prunus) et de haies de forme libre composées essentiellement d'aubépines, cornouillers, saules, prunelliers, sureaux...
  - de jardins d'agrément, nombreux dans cette urbanisation de type pavillonnaire.



LE BOIS DU MARAIS



LE PETIT BOIS

## LES POTENTIALITES ET ELEMENTS REMARQUABLES



L'ANCIENNE VOIE FERREE



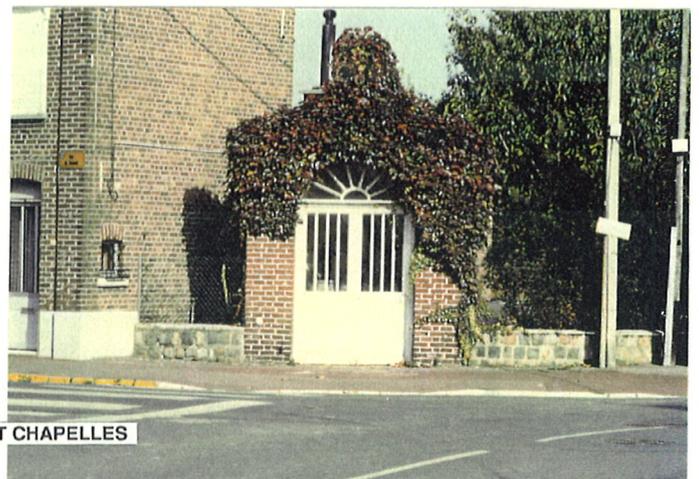
L'ARBRE EN VILLE



LES FERMES



LES CALVAIRES ET CHAPELLES



## **II - PRISE EN COMPTE DES POTENTIALITES POUR LA PROMENADE**

## - LES PROPOSITIONS DE CIRCUITS

(voir plan n° 3)

Nous avons vu précédemment que le réseau de chemins communaux est dense et d'assez bonne qualité. Il offre donc de nombreuses possibilités de promenade au contact direct de la zone d'habitat.

Les propositions, ici présentées, prennent en compte :

- la nécessité d'établir des boucles toujours plus agréables que de simples Aller-Retour,
- le désir d'éviter au maximum les routes revêtues, ou du moins les plus fréquentées, dans un souci de tranquillité et de sécurité,
- l'existence d'éléments d'animation et d'éléments remarquables,
- le souci de satisfaire le maximum d'usagers en recherchant différentes longueurs (2,5 km à 5,5 km) pour les circuits de base, avec la possibilité d'enchaîner plusieurs boucles et parcourir alors une dizaine de kilomètres ou plus,
- la volonté d'établir des liaisons intercommunales pouvant s'inscrire dans le cadre du plan départemental de petite randonnée.

Ainsi ont pu être élaborés cinq circuits de base et des liaisons possibles, empruntant partiellement ces circuits, vers Hantay, Salomé, Illies, Wicres, Hocron-Sainghin-en-Weppes et Billy Berclau.

Ces itinéraires de promenade n'empruntent pratiquement que des chemins communaux, sauf pour les circuits A et B inscrits pour une partie sur l'ancienne voie ferrée, et pour le circuit E relié à la zone d'habitat par le chemin privé de l'ancien château. Pour ces tronçons, des négociations devront être engagées avec les propriétaires.

Pour l'assise de l'ancienne voie ferrée, abandonnée, il est très possible d'envisager l'achat par la Commune. Pour le chemin de l'ancien château, si l'achat ne peut être réalisé, une convention de passage fixant les droits et devoirs de chacun pourrait être passée entre la Commune et le propriétaire.

Sur les circuits B, C et E, de petits tronçons inscrits sur des chemins communaux aujourd'hui disparus devront être restaurés après concertation avec les exploitants agricoles. Une implantation différente peut être envisagée (en limite de parcelle d'exploitation, par exemple) afin de faciliter le travail rationnel sur une parcelle résultant d'un remembrement amiable.

Par ailleurs, dans le centre du village, des sentiers appartenant au domaine communal permettent des accès plus rapides à des commerces, de rejoindre les circuits de promenade et d'éviter les rues ou routes moins favorables à la promenade. Ces sentiers sont à préserver par un entretien régulier, par une surveillance constante, par des mesures réglementaires: inscription au P.O.S., mention dans les certificats d'urbanisme et permis de construire.

## **- PROMENADE ET ESPACE DE DETENTE DU "PETIT BOIS**

(Voir plan n° 4 - Avant-Projet)

L'existence du complexe scolaire et sportif avec son parking, la volonté communale d'en aménager les abords, l'utilisation du "Petit Bois" par les centres aérés, la facilité d'obtenir la maîtrise foncière, font autant de raisons pour donner la priorité à cet aménagement dans le projet-promenade.

Il s'agit d'un aménagement sobre et rustique. Le chemin lui-même doit rester avant tout rural, il ne sera empierré que sur certains tronçons pour "gommer" ornières, flaques et permettre ainsi une marche confortable en tout temps.

Les extrémités du chemin sur la D145 et au bout de la rue de la Bourse (cf plan n° 7) seront particulièrement soignés. Le traitement avec gravillonnage, bordures complémentaires de raccordement avec les chaussées, corbeilles à papiers, panneaux informations, respectera un gradient allant de l'urbain (domaine bâti, chaussées revêtues ...) au rural (campagne, chemin sobrement empierré et enherbé). Deux panneaux seront donc implantés, l'un près du tennis, l'autre près de la D145. Ils présenteront une carte sommaire des différents circuits avec repères de couleurs que l'on retrouvera tout au long du parcours. Ils inviteront les promeneurs à respecter les règles de bon usage définies dans un arrêté municipal.

L'aménagement du "Petit Bois" doit apporter un service et un confort supplémentaires non seulement aux enfants actuellement seuls utilisateurs, mais aussi aux plus grands lors des accompagnements, lors des haltes au cours de la promenade, lors de réunions de famille, voire de fêtes de plein-air.

Cet espace sera maintenu clos. Le portail actuel sera refait pour l'accès de service, un portillon permettra l'accès du public. Une allée empierrée reliera le CV 504 au circuit de promenade. Elle permettra occasionnellement le stationnement de quelques véhicules et offrira une aire stabilisée pour des jeux divers (boule par exemple).

Dans la partie boisée, plus précisément dans les trouées existantes seront créées deux aires de repos ou de pique-nique avec des tables-bancs. Dans la prairie d'autres tables-bancs, un abri et des corbeilles à papiers seront implantés autour d'un foyer fermé dont la clé pourra être obtenue à la mairie. Quelques jeux rustiques seront également installés, notamment deux buts pour jouer librement au ballon.

Des plantations viendront compléter avantageusement l'ensemble. Le long de l'assise de la voie ferrée et du bois, sera plantée une haie avec des arbustes appartenant à la végétation naturelle potentielle. Une ligne d'arbres et quelques arbres dans la prairie créeront un cloisonnement et un peu d'ombrage. Le Bois existant est très petit et composé essentiellement de peupliers. Lorsqu'il faudra remplacer ceux-ci, c'est tout le bois qu'il faudra couper. Pour éviter ce vide brutal, il est bon de planter dès maintenant un massif qui assurera le relai pour le maintien d'une ambiance boisée.

Par ailleurs, il serait souhaitable de planter une ligne d'arbres et un massif d'arbustes sur le talus du dépôt (ou décharge) situé au nord le long du chemin. Il s'agit d'un domaine privé. La Municipalité devra donc prendre contact avec le propriétaire afin de l'inviter à planter ou, à défaut, d'obtenir son accord pour que la Commune réalise les plantations.

## ESTIMATION DES TRAVAUX

### CHEMIN DE PROMENADE:

- réhabilitation du chemin:	100 000 F
- panneaux d'information avec cartes: 2 u à 10 000 F	20 000 F
- plantation du talus de la décharge sur 280 m:	
. 35 arbres tiges (frênes) à 300 F	10 500 F
. 280 arbustes à 15 F	4 200 F

### ESPACE DE DETENTE

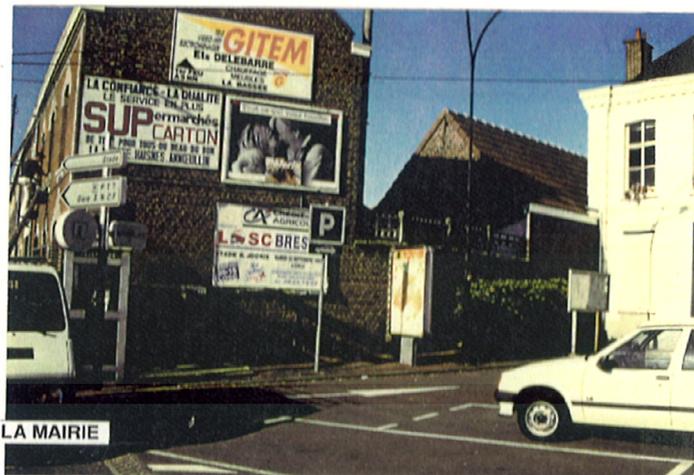
- chemin empierré et aires de pique-nique: .670 m <sup>2</sup> à 80 F	53 600 F
- portail en bois:	5 000 F
- foyer-barbecue:	3 000 F
- jeux en bois:	20 000 F
- tables-bancs:	24 000 F
- bancs et corbeilles à papiers:	15 000 F
- buts de football:	5 000 F
- abri ouvert:	50 000 F
- panneau d'information avec carte:	10 000 F
- arbres-tiges: 14 u à 300 F	4 200 F
- plantations forestières: 1 300 m <sup>2</sup> à 15 F	19 500 F
- haie: 210 ml à 50 F	10 500 F

TOTAL H.T.: **354 500 F**

### **III - REVALORISATION DES ESPACES PUBLICS EXISTANTS**



LA PLACE DE LA MAIRIE



LA PLACE DE LA POSTE



## LES ESPACES PUBLICS A REVALORISER



LES ABORDS DU TENNIS



LES DEPARTEMENTALES



LA PLACETTE DU MOISNIL



LA ZONE D'ACTIVITES DE LA GARE

## **- LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

(voir plan n° 5)

La Place Léon Bocquet est à la fois la place de la Mairie, le parvis de l'Eglise, l'Esplanade du Monument aux Morts, l'Allée du Cimetière. Située près de l'entrée Nord, elle joue un rôle important dans la perception globale immédiate du village, elle "donne, tout de suite, le ton". Vaste esplanade en enrobé noir, traitée sommairement et uniquement en parking, avec un petit mobilier urbain désuet, un affichage publicitaire imposant, la place Bocquet présente un paysage de faible qualité.

Un réaménagement de cette place s'impose. Il devra valoriser les éléments forts existants, tenir compte des différentes fonctions de l'espace, rester sobre, avoir un coût à l'échelle du budget communal et exiger peu d'entretien.

Le stationnement (35 voitures environ) est envahissant . Il bloque l'entrée de la Mairie, enferme le Monument aux Morts. Si quotidiennement le parking est peu utilisé, sa grande capacité semble nécessaire de façon régulière : réunions en Mairie, Messe le dimanche, mariages, enterrements et autres cérémonies. Cette aire est également utilisée pour un petit Marché et pour la Ducasse.

Le désir de dégager la façade de la Mairie, de recréer les cheminements piétons, implique une réduction des possibilités de stationnement.

L'aménagement de l'espace libre, propriété communale, situé de l'autre côté de la rue Bocquet, peut apporter une solution, permettre le stationnement complémentaire y compris et surtout les jours de Marché ou de Ducasse. A partir du simple abribus existant, la partie en bordure de rue sera traitée en placette d'accueil, aire d'attente du bus mais aussi halte pour les personnes âgées se rendant à la Mairie.

Sur la place même, le parking sera donc redessiné et matérialisé au sol par des lignes de pavés. Les cheminements seront bien marqués par des surfaces de pavage, dans une large perspective vers l'entrée de la Mairie, vers l'entrée latérale de l'Eglise, ainsi que vers le cimetière. Les surfaces de stationnement seront traitées en enrobé rouge. Les placettes situées de l'autre côté de la rue Bocquet, à l'arrêt du Bus, seront traitées de la même manière, en réponse à l'allée de la Mairie. La continuité du pavage, sous forme de bandes parallèles sur la chaussée de la D145, renforcera l'unité de l'ensemble, assurera le passage piéton et invitera les automobilistes à ralentir dans le village. Pour donner à ce dessin une troisième dimension, pour animer la place par quelques volumes, seront plantés des haies taillées ensuite très rigoureusement "au carré" et quelques arbres de faible développement ou supportant une taille régulière. Les massifs bordant l'allée centrale de la Mairie seront plantés, avec des plantes tapissantes et des arbustes nains à fleurs, peu exigeants à l'entretien.

Des lampadaires, des bancs, un garage à vélos, des corbeilles à papiers viendront compléter avantageusement cet aménagement.

Les panneaux d'affichage existants sur le pignon au droit de la Mairie, sont dégradants pour la qualité d'image recherchée. Ils pourraient être interdits dans le cadre de la loi sur la publicité, mais il s'agit d'une procédure lourde et complexe. Il est sans doute plus judicieux, de prendre contact avec les afficheurs et le propriétaire du mur-support afin de trouver une solution amiable.

## ESTIMATION DES TRAVAUX

- Démolition enrobé, décapage, évacuation 2 700 m2 à 20 F	54 000 F
- Bordures hautes en gravillons lavés 225 ml à 150 F	33 750 F
- Lignes de pavés: 360 ml à 100 F	36 000 F
- Pavage béton: 1 200 m2 à 200 F	240 000 F
- Enrobé rouge: 1 100 m2 à 100 F	110 000 F
- Déblai en tranchée: 350 ml à 50 F	17 500 F
- Terre végétale: 180 m3 à 80 F	14 400 F
- Haie: 95 ml à 50 F	4 750 F
- Arbres-tiges: 7 u à 300 F	2 100 F
- Plantes tapissantes: 40 m2 à 50 F	2 000 F
- Sol sablé: 70 m2 à 50 F	3 500 F
- Alimentation lampadaires: 200 ml à 150 F	30 000 F
- Lampadaires: 16 u à 6 000 F	96 000 F
- Parkings cycles: 6 u à 150 F	900 F
- Bancs: 5 u à 2 500 F	12 500 F
- Corbeilles à papiers: 6 u à 2 500 F	15 000 F

- Arbustes variés: 170 m2 à 15 F	2 550 F
- Arceaux de protection: 7 u à 500 F	3 500 F
<b>TOTAL H.T.:</b>	<b>678 450 F</b>

## **- LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA POSTE**

(voir plan n° 6)

La place de la Poste est un autre point fort du village. Lieu de rencontre obligatoire pour les usagers, elle est aussi un lieu de réunion des jeunes, les samedis-dimanches, les soirs d'été, parce qu'elle est le seul espace libre situé en bordure d'un quartier plus jeune.

On ne peut considérer la place de la Poste sans tenir compte du carrefour entre le D145 et la D22, point d'entrée du village lorsque l'on vient par la D145.

Le stationnement existant le long de la Poste et de la rue de l'Arbre du Paradis (D22) semble suffisant. L'arrêt de quelques minutes du Bus scolaire ne justifie pas cette grande aire en enrobé.

Une restructuration de cet espace est nécessaire pour donner une qualité paysagère à ce point d'entrée du village.

Comme pour la place de la Mairie, l'aménagement proposé est sobre et exige peu d'entretien. Quelques places de stationnement sont prévues et matérialisées au sol par des lignes de pavés incluses dans l'enrobé rouge, respectant l'accès au garage privé attenant à la poste.

Des cheminements piétons, traités en pavage traverseront des petits espaces de séjour définis par un maillage de haies basses rigoureusement taillées géométriques. Ces haies délimiteront, côté rue, des petits massifs de plantes tapissantes et d'arbustes nains à fleurs. Deux arbres de faible développement pourront être placés entre les lignes électriques aériennes bien contraignantes et sous réserve de l'absence de réseaux souterrains.

Des lampadaires, des bancs, des corbeilles à papiers compléteront l'aménagement des petits espaces de séjour, aire de réunion des jeunes mais aussi halte pour les personnes âgées allant à la Poste.

Un garage à vélos sera implanté derrière la cabine téléphonique. L'abribus existant sera replacé également à côté, le long de la D22 dont le trafic modéré permet l'arrêt du Bus pendant une minute ou deux.

Le terre-plein situé le long de la rue de Verdun (D145), à l'arrière du lotissement et où est implanté un autre abribus, sera planté en rappel de la place de la Poste. Un créneau sera aménagé pour l'arrêt du Bus. Les îlots du carrefour seront végétalisés avec des plantes tapissantes évitant tout entretien.

Ce point vert, ainsi bien marqué à l'entrée du village, pourrait être encore renforcé en envisageant des plantations sur la pelouse, privée, située à l'angle de la rue du Moisnil et de la rue de l'Arbre du Paradis. Des contacts devront être pris entre la Municipalité et le propriétaire pour trouver une solution.

## ESTIMATION DES TRAVAUX

- Démolition enrobé, décapage, évacuation: 870 m2 à 20 F	17 400 F
- Bordure haute: 110 ml à 150 F	16 500 F
- Lignes de pavés: 100 ml à 100 F	10 000 F
- Pavage béton: 210 m2 à 200 F	42 000 F
- Enrobé rouge: 360 m2 à 100 F	36 000 F
- Terrassement, déblai, évacuation: 160 m3 à 60 F	9 600 F
- Terre végétale: 160 m3 à 80 F	12 800 F
- Haie: 130 ml à 50 F	6 500 F
- Arbres-tiges: 2 u à 300 F	600 F
- Plantes tapissantes: 50 m2 à 50 F	2 500 F
- Arbustes variés: 90 m2 à 20 F	1 800 F
- Bancs: 4 u à 2 500 F	10 000 F
- Corbeilles à papiers: 3 u à 2 500 F	7 500 F
- Lampadaires: 4 u à 6 000 F	24 000 F
- Alimentation lampadaires:	12 000 F
- Parking cycles:	1 500 F
<b>TOTAL H.T.:</b>	<b>210 700 F</b>

## **- LE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU TENNIS**

(voir plan n° 7)

Le réaménagement des abords du tennis est à replacer dans une analyse globale du fonctionnement du complexe scolaire et sportif.

Ce dernier desservi par une rue étroite et en impasse, est le troisième point fort de la Commune, un espace de détente, d'animation et aussi de rencontre devant l'école. Il s'y pose régulièrement un problème de circulation. L'aménagement actuel autour du tennis et parking est sommaire et dégradé par la pratique de plus en plus intense du bicross.

Le réaménagement propose donc une remise en état des lieux. Il s'agit essentiellement de pose de bordure, de reprofilage, de plantations d'arbustes cloisonnant cet espace et brisant un peu l'effet du vent néfaste au jeu, d'installation de bancs, corbeilles à papiers, bornes, barrière de protection, ainsi qu'un petit abri pouvant servir de vestiaire.

Une solution de soulagement au problème de circulation est proposé en attendant le prolongement de la rue de la Bourse jusqu'à la D22 au Nord du village. Celle-ci sera provisoirement prolongée jusqu'à l'extrémité du stade et terminée par une placette de retournement supprimant ainsi toutes manoeuvres bloquant la circulation lorsque les parents conduisent ou reprennent leurs enfants à l'école. A ce propos, il serait bon d'inviter ceux-ci, par le bulletin municipal, par les enfants en classe ou par lettre, à être plus disciplinés, à utiliser le parking existant ou à stationner le long du stade, si nécessaire, et non pas auprès de l'école où la chaussée est plus étroite.

Le réaménagement propose également l'utilisation du fond de la parcelle actuellement en friche pour y établir une prairie avec quelques merlons de terre et y autoriser la pratique du bicross. Ainsi sera évitée une dégradation continue des massifs autour du tennis. Cet espace est aussi le point de départ d'un circuit de promenade (cf. circuit A) où un panneau d'information donnera un code de bonne conduite et de bonne utilisation de ce terrain d'évolution.

L'ensemble sera planté avec des espèces de la végétation naturelle potentielle, quelques essences ornementales pourront être introduites au plus près de la rue, de l'école. Un alignement de saules, menés ensuite en têtards, assurera une transition entre le domaine bâti et l'espace agricole. Selon le même gradient, les trottoirs actuellement en enrobé, seront prolongés en gravillons pour faire place ensuite au chemin rural empierré et à ses accotements enherbés.

## ESTIMATION DES TRAVAUX

- Décapage de chemin: 500 m2 à 15 F	7 500 F
- Prolongation de voirie: 450 m2 à 200 F	90 000 F
- Bordures lourdes: 150 ml à 120 F	18 000 F
- Busage du fossé: 30 ml à 800 F	24 000 F
- Bordures légères: 200 ml à 80 F	16 000 F
- Surfaces gravillonnées: 1 000 m2 à 50 F	50 000 F
- Complément de clôture:	2 500 F
- Finition jeu de boules:	2 000 F
- Modelé de sol pour bicross:	15 000 F
- Préparation de sol: 500 m2 à 3 F	1 500 F
- Haie: 20 ml à 50 F	1 000 F
- Arbres-tiges: 17 u à 300 F	5 100 F
- Arbustes variés: 400 m2 à 20 F	8 000 F
- Engazonnement: 1 500 m2 à 5 F	7 500 F
- Barrière en bois: 1 u à 3 500 F	3 500 F
- Bornes en bois: 12 u à 300 F	3 600 F
- Déplacement de bacs à fleurs:	500 F
- Corbeilles à papiers: 5 u à 2 500 F	12 500 F
- Bancs: 5 u à 2 500 F	12 500 F
- Abri:	50 000 F
<b>TOTAL H.T.:</b>	<b>330 700 F</b>

## - PLANTATIONS DES VOIES D'ACCES

(voir plan n° 8)

Nous avons vu précédemment que les deux départementales traversant le domain communal étaient des éléments importants dans le paysage de la Commune. Nous avons aussi constaté, lors de l'inventaire, une grande pauvreté en arbres.

Des plantations d'alignement le long des routes d'accès peuvent compenser ce manque et apporter une meilleure qualité paysagère à l'approche du village.

Ces routes étant départementales, les propositions de plantations devront recevoir l'agrément du service gestionnaire.

Elles tiennent compte de la largeur de l'accotement et respectent un recul pour la sécurité de 4 mètres en rase campagne et de 3 mètres en zone construite où les arbres seront conduits "en rideau" assurant ainsi la moindre gêne pour les riverains, la compatibilité avec les câbles électriques et marquant plus nettement l'entrée du village. Dans le même esprit, une haie sera plantée sur la ligne d'arbres existants à l'entrée nord de la D145.

Le recul des habitations le long de la D22, rue de l'Arbre du Paradis, permet de planter une haie et isoler le trottoir du trafic routier.

Les îlots des carrefours entre la D145 et la D22, au nord du vilage et devant la Poste sont traités actuellement en enrobé et présentent un caractère fortement urbain et routier. Le fleurissement avec des bacs à fleurs peut être une solution de compromis intéressante, mais qui exige un entretien quotidien. Il est préférable de transformer ces ilots directionnels en massifs végétalisés avec des plantes tapissantes.

## ESTIMATION DES TRAVAUX

(comprenant desherbage préalable, préparation de sols, fourniture et plantation)

- CD145 - Accès sud, côté Salomé

Alignement de frênes, sur l'accotement est, sur 600 ml:

60 tiges à 300 F 18 000 F

- CD145 - Entre le Moisnil et Marquillies

Alignement de tilleuls à tailler en rideau, sur 600 ml:

100 tiges à 300 F 30 000 F

- CD22 - Rue de l'Arbre du Paradis		
Haie de charmille, sur 450 ml:		
. 1 350 plants de charmille à 15 F:		20 250 F
. préparation tranchée avec terre végétale:		15 000 F
- Ilôts du CD145 (carrefour de la Poste et entrée nord)		
. Plantes tapissantes, sur 200 m2 à 50 F/m2:		10 000 F
. démolition enrobé et fondation:		5 000 F
. apport terre végétale 150 m3 à 80 F:		12 000 F
- CD22 - Entrée nord du village		
Alignement d'érables champêtres, sur 155 ml:		
16 tiges à 300 F		4 800 F
- CD145 - Entrée nord du village		
Haie de charmille, sur 300 ml:		
900 plants à 15 F		13 500 F
- CD145 - (Entre CV5 et limite communale)		
Alignement de frênes, sur 600 ml:		
60 tiges à 300 F		18 000 F
 TOTAL H.T.:		 <b>146 550 F</b>

## **- L' AMENAGEMENT DES PETITES ZONES D'ACTIVITE**

### **La placette du Moisnil (voir plan n° 9)**

Le hameau du Moisnil se situe à l'entrée sud du village. Il s'agit du croisement de la D145 avec diverses voies communales : rue de Franquise, CV 20, chemin rural n°14, rue de la Ferme des Mottes (ancienne D145).

A ce carrefour se dessine une placette sur le délaissé résultant du redressement de la rue de Franquise. Les employés et clients de l'entreprise voisine y stationnent leur véhicules de façon désordonnée. Un faisceau de lignes électriques aériennes sur des poteaux bois provisoires sont bien envahissantes et contraignantes pour concevoir un aménagement. Des contacts devront être pris avec l' E.D.F. pour obtenir une distribution plus discrète.

Des constructions annexes semblent empiéter sur le domaine communal. Un levé de plan par un géomètre-expert s'avère nécessaire pour redéfinir les limites et pour établir un projet précis proposant une petite aire de stationnement et des plantations.

## La zone de la gare

Bien que la D22, soit moins fréquentée, le secteur de la gare est une entrée du village qu'il faut également soigner.

La cour de la gare, domaine privé de la SNCF semble-t-il, est quotidiennement envahie pour le stationnement de nombreux véhicules, qui est cependant organisé rationnellement. Il est bien difficile d'envisager toute amélioration, embellissement dans les conditions actuelles. Un agrandissement en profondeur du parking laisserait la possibilité de supprimer le stationnement (à gauche en entrant) et de prévoir alors une ligne d'arbres parallèle à la voie SNCF.

La petite zone d'activité en cours d'installation de l'autre côté de la D22 devrait faire l'objet d'un projet global intégrant impérativement des plantations. Dans l'immédiat, un nettoyage de la zone, quelques plantations arbustives et ornementales le long de la route pourraient redonner à ce passage un meilleur aspect.

### ZONE ARTISANALE DU RIVAGE

Réalisation communale dont la 1ère tranche comprend les voies et réseaux divers ainsi qu'un bâtiment divisé en trois cellules et loué aux entreprises de la Commune.



## DES EXEMPLES DE TRAITEMENT ET D'ENTRETIEN



ALIGNEMENTS D'ARBRES TAILLES EN RIDEAUX



PLANTES TAPISSANTES DANS LES ILOTS ROUTIERS



UNE INITIATIVE PRIVEE A MONTRER ET A SUIVRE



HAIES TAILLEES RIGOREUSEMENT AU CARRE ISOLANT LE TROTTOIR DU TRAFIC ROUTIER

## **IV - ELEMENTS DE REFLEXION POUR UNE PROGRAMMATION**

Cette étude présente, avant tout, des éléments de réflexion et de choix afin que la Municipalité puisse définir sa politique d'amélioration du cadre de vie, programmer les opérations et établir ses budgets

## **- LE RECAPITULATIF DES TRAVAUX POSSIBLES**

Promenade et espace de détente de Petit Bois:	354 500 F
Réaménagement de la Place de la Mairie:	678 450 F
Réaménagement de la Place de la Poste:	210 700 F
Réaménagement des Abords du Tennis:	330 700 F
Plantations des voies d'accès:	146 550 F
Aménagement des petites zones d'activités:	100 000 F
<b>TOTAL H.T.:</b>	<b>1 820 900 F</b>

Il est bien évident que ces différents avant-projets ne pourront être tous pris en compte, tous réalisés, du moins en même temps.

L'aménagement de la place de la Mairie, qui est dans bien des cas, l'image principale que l'on a d'une ville, l'aménagement du "Petit Bois" qui est déjà utilisé, les abords du Tennis qui se dégradent fortement, semblent être les premières priorités.

## **- L'ENTRETIEN: UNE ABSOLUE NECESSITE**

On ne peut programmer des aménagements de ce type sans prendre en compte les travaux d'entretien correspondants qu'il faudra absolument assurer.

Le bon devenir d'un projet dépend essentiellement de l'entretien: des arbres seront à conduire en rideaux, en têtards, des haies seront à tailler régulièrement pour obtenir des formes rigoureuses. Autant de travaux qui supposent un minimum de qualification professionnelle et de goût pour le travail soigné.

Deux solutions peuvent être envisagées :

a - les travaux sont définis chaque année et font l'objet d'un contrat d'entretien passé avec une entreprise. Cette formule présente l'avantage de bien cerner le coût (résultat d'appel d'offres) pour l'inscrire précisément au budget et de se libérer de la gestion du personnel.

b - les travaux sont exécutés en régie par la Commune qui emploie alors une personne qualifiée. Cette formule présente une plus grande souplesse, permet de répondre au mieux des besoins dans les meilleurs délais, d'intervenir immédiatement pour des travaux non prévus : réparer rapidement à la suite de dégradation, nettoyer après une fête exceptionnelle, varier la fréquence du ramassage des détritux en fonction de la fréquentation, adapter la taille des haies en fonction de la croissance de celle-ci ... Autre avantage de cette formule : l'ouvrier assermenté, peut assurer également la surveillance, et le gardiennage des différents espaces aménagés.

## **- L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE: L'AFFAIRE DE TOUS**

L'amélioration du cadre de vie ne réside pas uniquement dans la décision communale d'aménager tel ou tel espace public, elle est aussi, quotidiennement, l'affaire de tous :

- dans le respect des aménagements et équipements.

La fonction de police pour l'éventuel ouvrier-gardien ne peut tout résoudre. Une large information, de sensibilisation (bulletin municipal, journal scolaire ...), sur la volonté d'aménager, sur les projets détaillés et sur les coûts d'entretien (notamment des dégradations) est à faire auprès de chacun pour qu'il prenne plus en compte les équipements, les respecte et les fasse respecter

- dans la participation à l'embellissement général de la Commune.

Il s'agit, entre autres, du soin apporté aux façades, aux trottoirs ou accotements enherbés, au fleurissement, à la propreté des jardins, des cours et devant de fermes, etc ...

Des actions collectives comme l'organisation de concours de maisons fleuries, de fermes fleuries peuvent inciter les habitants à prendre en charge une partie de leur cadre de vie.

\*\*\*